

STAGE TZR

SNES-FSU
Académie de Lille

Imposer le respect des statuts et du métier



2 vendredi
décembre 2022
9h - 17h

LENS
Lycée Condorcet
25 Rue Etienne Dolet

Remplacer nos collègues est devenu un défi de taille dans nos établissements au fur et à mesure des suppressions de postes ou des sous-calibrages des postes aux concours de recrutement.

En cette rentrée 2022, le nombre de TZR n'a pourtant jamais été aussi élevé dans certaines disciplines, alors même que d'autres n'en disposent plus du tout. Ce déséquilibre est symptomatique des problèmes récurrents de gestion des ressources humaines dans l'éducation nationale.

Les TZR, sont soumis à des conditions de travail dégradées : remplacements au pied-levé, affectations hors-zone, affectations sur plusieurs établissements, affectations éloignées du domicile, charge de travail accrue...

Parmi les points abordés lors de ce stage :

- TZR, une fonction particulière mais un statut identique à tous les autres collègues
- Les spécificités liées à la fonction de TZR
- Les différents types de remplacement
- La situation académique du remplacement : difficultés du remplacement, nombre de TZR par discipline, par zone...
- La rémunération et les indemnités : ISSR, frais de déplacement, frais de repas, ISOE, prime REP/REP+ et autres
- Actualités

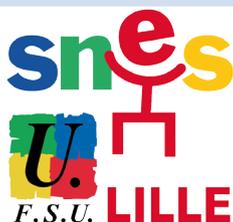
Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage ([modèle sur le site](#)).



🌐 lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux
✉ s3lil@snes.edu
☎ 03.20.06.77.41

Stages SNES de Lille



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

ENGAGÉ-ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES